

Conditions générales - Smart Port Challenge

La société BeMyApp, une société française au capital de 1 250,00 Euros, dont le siège social est situé 18 Boulevard Michelet, 13008 Marseille, France - numéro d'immatriculation au registre des sociétés B 523 824 258 (Marseille RCS) - organise au nom de la société Agence Nationale des Ports, un établissement public basée au Maroc au capital de 4.062.846.045,75 MAD, dont le siège social est situé Lotissement Mandarona 300, Lot N°8 - Sidi Maarouf Casablanca, Maroc, numéro d'immatriculation de la société 150 8000 (IF), pour le compte de PortNet, une société basée au Maroc au capital de 1.079.000 Euros, dont le siège social est situé Harbour building of Port of Casablanca, 2nd floor Port of Casablanca, 20000 Casablanca, Maroc, numéro d'enregistrement de la société N° 261469, et pour le compte de L'Alliance Mondiale pour la Facilitation des Échanges, une société dirigés par la Chambre de commerce internationale, le Center for International Private Enterprise et le Forum économique mondial basée en Suisse, dont le siège social est situé 91-93 Route de la Capite, CH-1223 Cologny/Genève, numéro d'enregistrement de la société CH-660.0.422.994-6, et en coopération avec Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), (ci-après dénommées, collectivement, les « Organismes ») un hackathon appelé « Smart Port Challenge » (ci-après dénommé le « Concours ») du 17 décembre 2020 au 29 janvier 2021.

Le présent document présente les conditions générales (CG) de participation au Concours.

ARTICLE 1 – ÉLIGIBILITÉ

Ce concours est destiné à une participation mondiale et doit être interprété et régi exclusivement selon les lois applicables dans le pays de l'Organisateur.

Ce Concours n'est pas ouvert aux participants qui ne sont pas des résidents légaux de l'une des juridictions éligibles au moment de l'inscription ou qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité dans les présentes règles officielles énoncées ci-dessous.

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner.

« Smart Port Challenge », (ci-après dénommé le « Concours ») est offert et ouvert uniquement aux résidents légaux des juridictions éligibles (a) qui, au moment de l'inscription, sont âgés de 18 ans ou plus et ont au moins l'âge de la majorité dans leur juridiction ou lieu de résidence, (b) ont accepté de participer au Concours et ont accepté le présent Règlement officiel, en fournissant toutes les informations requises et en s'inscrivant sur le site <https://smartportchallenge-2020.bemyapp.com>.

Les employés, consultants, dirigeants et administrateurs de l'Organisateur, BeMyApp, et les employés, sous-traitants, dirigeants et administrateurs d'autres entités organisatrices, y compris les juges (définis dans la section 5 ci-dessous) (collectivement dénommés ici les « Entités du Concours »), et les membres de leur famille immédiate (conjoint, frères et sœurs, enfants et parents) et ceux vivant dans le même ménage que ces personnes (qu'ils soient ou non apparentés) ne sont pas éligibles à participer.

ARTICLE 2 – PÉRIODE DE PROMOTION

La promotion débutera à 12h le 20 novembre 2020 (« Période de promotion »). Toutes les heures référencées ici sont réputées être à l'heure d'Europe Centrale (CET).

ARTICLE 3 – PROCESSUS D'INSCRIPTION

Toute personne souhaitant participer au Concours peut s'inscrire en ligne sur le site dédié à l'adresse suivante : <https://smartportchallenge-2020.bemyapp.com>. Les personnes qui s'inscrivent devront fournir les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, courriel et leur profil aux fins du Concours, comme suggéré sur le site. Ces informations sont nécessaires pour compléter leur demande d'inscription.

Chaque candidat garantit que les informations saisies lors de son inscription au Concours sont complètes et exactes. Toute information fausse, incorrecte ou incomplète entraînera automatiquement le rejet de la demande d'inscription.

Vous pouvez saisir autant de demandes d'inscription uniques que vous le souhaitez. Une même demande d'inscription ne peut pas être inscrite à ce Concours plus d'une fois, ou par plus d'un Participant, et dans un tel cas, tous les Participants et toutes les Inscriptions peuvent être disqualifiés.

L'Organisateur se réserve le droit de rejeter une demande de participation à tout moment si le profil du Participant/de l'équipe n'est pas conforme aux normes du Concours.

Les Entités du concours n'assument aucune responsabilité pour les inscriptions perdues, en retard, incomplètes, inexactes, volées, mal acheminées ou illisibles ; ni pour tout dysfonctionnement matériel ou logiciel, de téléphone, de réseau câblé, de matériel électronique ou de panne matérielle ou logicielle, d'accès à Internet, de connexions ou de disponibilité, ou de transmissions brouillées, corrompues ou confuses, du fournisseur de services, du FAI, des sites Web, de l'accessibilité ou la disponibilité du réseau des utilisateurs, de la congestion du trafic, ou d'une intervention humaine non autorisée ou de toute erreur technique ; ni pour une intervention humaine non autorisée, une erreur humaine ou la capture incorrecte ou inexacte d'une entrée ou d'autres informations ; ni pour le défaut de capturer de telles informations.

ARTICLE 4 – DÉCLARATION LORS DE L'INSCRIPTION

En participant à ce Concours, chaque Participant déclare, garantit et accepte de produire des preuves écrites, si demandées, attestant que : (i) La Participation, en tout ou en partie (la « Participation » est réputée inclure tout matériel fourni en relation avec l'inscription), ne viole ni ne porte atteinte aux droits d'une quelconque tierce partie, y compris les droits de propriété ou de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, les marques de commerce, les brevets, les secrets commerciaux, les droits personnels ou moraux, ou toute autre règle ou réglementation ;

(ii) La Participation, en tout et en partie, est soumise au Concours par ou avec la permission de toutes les personnes (vivantes ou décédées), lieux et/ou entités qui ont travaillé, ont été engagés pour travailler ou ont contribué d'une quelconque façon à la participation ou à toute partie de celle-ci, qui sont représenté (directement ou indirectement) dans la participation par nom, ressemblance, voix, image ou toute autre information ou indice de personnalité, ou qui ont autrement un droit, un titre et un intérêt dans et à la participation ou à une partie de celle-ci (incluant mais sans s'y limiter, les droits découlant d'une relation de travail contre rémunération), et toutes ces personnes, lieux et/ou entités ont donné leur consentement écrit à la soumission de la participation et à son utilisation conformément à ce Règlement officiel ;

(iii) Le participant dispose de tous les autres droits, licences, autorisations et consentements nécessaires pour soumettre la participation et pour accorder tous les droits accordés aux Entités du concours dans le présent Règlement officiel (et dans tout accord écrit signé par le participant), et l'exercice par les Entités du Concours et/ou l'utilisation par elles des droits accordés par le Participant, en tout ou en partie, ne donne pas et ne pourra donner lieu à aucune réclamation, litige, action ou responsabilité alléguée ou réelle, incluant mais sans s'y limiter, ceux pour litiges ou paiement de toute nature, y compris, sans limitation, les redevances, les soldes, l'attribution, le crédit, les cotisations, la consultation ou tous autres honoraires, frais ou dépenses ;

(iv) La Participation, en tout ou en partie, ne contient aucun logiciel malveillant, incluant mais sans s'y limiter, des virus, des chevaux de Troie, des vers, des logiciels espions ou tout autre logiciel, code ou autre dispositif nuisible ; (v) La Participation, en tout ou en partie, ne contient pas de contenu pornographique, sexuellement explicite (y compris la nudité), diffamatoire, offensant, violent, discriminatoire, cruel, abusif, très sensible, extrêmement préjudiciable, harcelant, envahissant envers la vie privée d'autrui, diffamatoire, menaçant, haineux, racialement ou ethniquement répréhensible, dénigrant, concernant ou encourageant le blanchiment d'argent ou les jeux d'argent, ou de quelque autre manière que ce soit illégal, nuisible aux mineurs de quelque manière que ce soit, qui trompe ou induit le destinataire en erreur sur l'origine de ces messages ou communiquent des informations de nature grossièrement offensante ou menaçante, usurpe l'identité d'une autre personne, contient des virus logiciels ou tout autre code informatique, fichiers ou programmes conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de toute ressource informatique, menace l'unité, l'intégrité, la défense, la sécurité ou la souveraineté d'une juridiction, relations amicales avec des États étrangers ou l'ordre public, et/ou du contenu illégal ou de la technologie ou un autre quelconque

contenu interdit à l'exportation, du contenu à caractère obscène ou menaçant, qui empêche toute enquête sur une quelconque infraction et qui ne n'est pas offensant par rapport à des normes raisonnables de goût et de décence ; et

(vi) La Participation, en tout ou en partie, ne contient pas d'informations considérées comme confidentielles par le Participant, son employeur ou toute autre tierce partie.

Pour être éligible à ce Concours, la Participation soumise, en tout et en partie (et son Participant) doit se conformer à toutes les autres conditions énoncées dans le présent Règlement officiel (qui peut être amendé ou modifié à tout moment par l'Organisateur sans préavis, à la seule discrétion de l'Organisateur, et dont la version révisée sera publiée sur le site <https://smartportchallenge-2020.bemyapp.com>).

ARTICLE 5 – EXIGENCES RELATIVES À LA SOUMISSION

Les soumissions ne seront acceptées que de la part d'une personne éligible et étant pleinement en droit de le faire, que ce soit en son propre nom, ou au nom de sa société (chacun étant désigné dans les présentes comme un « Participant »). Les entreprises doivent nommer une personne pour la notification et l'acceptation des prix, le cas échéant. Pas plus d'un (1) prix ne sera décerné par équipe. En soumettant une inscription au nom d'une société, le Participant accepte qu'il ou elle a été invité à le faire au nom de la société et qu'il ou elle est le représentant autorisé de la société, et tout prix sera remis au représentant de la société qui sera seul responsable du décaissement du prix.

Entre les Entités du Concours et le Participant, le Participant a et conserve tous les droits intellectuels et de propriété sur et dans la participation qu'il avait au moment de sa soumission à ce Concours et accorde une licence mondiale, non transférable et sans frais d'utilisation à l'Organisateur pour utiliser les droits intellectuels et de propriété (incluant mais sans s'y limiter, les informations, le savoir-faire, les secrets commerciaux, les marques, les droits d'auteur, les brevets, les inventions, les documents et les matériaux). En s'inscrivant, chaque Participant reconnaît et accepte expressément que sa Participation puisse être promue par l'Organisateur sur son site Web et/ou dans divers médias (y compris via des supports papier et numériques) à la discrétion de l'Organisateur.

ARTICLE 6 – JUGEMENT/NOTIFICATION/DISQUALIFICATION

L'Organisateur ou ses représentants autorisés jugeront chaque Inscription éligible soumise, en utilisant les critères de jugement suivants, pondérés de manière égale (sauf indication contraire ci-dessous) (« Critères d'évaluation ») :

PROCESSUS DE JUGEMENT

1/ Entre le 25 et le 27 janvier, un comité dédié examinera toutes les soumissions de projets dans chacun des sept (7) défis abordés ci-dessous :

- DÉVELOPPEMENT DURABLE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
 - a) Transition énergétique
 - b) Détection et surveillance des nappes de pollution
- PERFORMANCES, FLUIDITÉ LOGISTIQUE ET FACILITATION DES ÉCHANGES
 - a) Accélération de la prise en charge des paiements électroniques
 - b) Simplification et sécurisation du certificat d'origine
 - c) Optimisation des opérations de contrôle des marchandises au niveau du scanner
 - d) Pesage dynamique des camions
- CONTINUITÉ DU SERVICE PORTUAIRE ET DISPONIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES
 - a) Prévision de l'évolution des fonds de bassins, dragage et élargissement des quais

2/ Après délibération attentive, une équipe gagnante pour chacun des sept défis sera annoncée le 27 janvier, via la plate-forme, et invitée à venir faire une présentation lors de la journée des démonstrations.

3/ La journée des démonstrations aura lieu le 29 janvier, date à laquelle les sept lauréats du challenge seront invités à présenter leur solution devant un jury final. Le jury délibérera ensuite et annoncera les lauréats des première, deuxième et troisième places du premier Smart Port Challenge !

CRITÈRES DE JUGEMENT DES GAGNANTS :

1/ Sensible à la communauté, centré sur le client (/5 points)

Doit avoir un esprit communautaire créant un intérêt partagé entre toutes les parties prenantes du port, doit répondre aux défis clairs auxquels sont confrontés les clients du port.

2/ Orienté affaires et commerce (/5 points)

Doit être commercialement viable et doit viser à améliorer la qualité des services aux entreprises, à réduire les risques et/ou à optimiser le temps et le coût inhérents à la conduite du commerce international.

3/ Innovant et durable (/5 points)

Doit faire preuve d'une approche innovante pour résoudre des problèmes concrets et doit viser à être durable à la fois en termes de réflexion à long terme et de respect de l'environnement.

4/ Haute valeur ajoutée (/5 points)

Doit démontrer une forte valeur ajoutée pour les clients du port.

Les scores ne seront à aucun moment rendus publics par l'Organisateur. Les Participations recevant les scores cumulés les plus élevés par catégorie seront les grands gagnants par défi.

En cas d'égalité, le partage sera effectué (parmi les Participations à égalité) par le score le plus élevé dans les critères de téléchargement. Si un Participant dont la participation est sélectionnée comme sélection gagnante pour un prix donné est disqualifié pour quelque raison que ce soit, le Participant ayant obtenu le deuxième score le plus élevé sera désigné comme le récipiendaire de ce prix spécifique. Les gagnants potentiels devront fournir leurs nom et prénom, adresse postale, numéro de téléphone et coordonnées bancaires à l'Organisateur dans les 48 heures suivant la tentative de notification. Le ou les gagnants peuvent également être tenus de fournir ou de remplir des formulaires fiscaux ou des informations pertinentes, y compris un formulaire W-9 pour les résidents américains. Les gagnants potentiels seront disqualifiés si (1) un gagnant potentiel ne peut pas être contacté/ne répond pas dans les 48 heures après deux (2) tentatives visant à notifier le gagnant potentiel ; (2) un gagnant potentiel ne remplit pas les conditions d'admissibilité ; (3) un gagnant potentiel n'adhère pas au Règlement officiel ; et/ou (4) si la notification de prix est retournée comme non livrable, refusée ou déclinée. En acceptant le prix, le gagnant consent à la publication de son nom sur quelconque des sites Internet de l'Organisateur et dans d'autres publications indépendamment des types de supports.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES PRIX ET TAXES

Les prix seront envoyés par les Organisateurs aux gagnants dans un délai maximum de 4 (quatre) mois, à l'adresse indiquée par les gagnants.

Si l'adresse d'un gagnant est inutilisable (illisible, incomplète ou erronée), ce dernier perdra le bénéfice de son prix.

En outre, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable du fait d'une erreur d'acheminement du prix, de la perte du prix lors de l'expédition, ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Les gagnants sont responsables des frais bancaires et de tous les autres frais associés au transfert de fonds et au change de l'euro vers la monnaie locale. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un Prix par un autre lot de valeur égale ou supérieure lorsque la loi le permet. Toutes les taxes sont à la charge exclusive du gagnant. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions éligibles reçues et de l'habileté à répondre aux critères de sélection. Les prix seront remis par virement de fonds sur le compte bancaire des gagnants dans les quatre (4) mois après que toutes les informations requises ont été fournies par les gagnants.

ARTICLE 8 - GÉNÉRAL

La participation à ce Concours est soumise aux présentes Conditions générales. Les Participants acceptent de respecter et d'être liés par le présent Règlement officiel et par les décisions de l'Organisateur, qui sont finales et contraignantes à tous égards, ainsi que la Déclaration de confidentialité mentionnée ci-dessus. Le présent Règlement officiel et ladite Déclaration de confidentialité peuvent être modifiés à tout moment pendant la période de promotion par l'Organisateur et à sa seule discrétion, et l'organisateur publiera les Conditions

générales modifiées sur le site <https://smartportchallenge-2020.bemyapp.com/> et enverra une copie de ces Conditions générales modifiées par courrier électronique à l'adresse électronique fournie par le Participant. Le participant a le droit de se retirer sa participation au cas où il n'accepterait pas ces Conditions générales modifiées, et la licence accordée par le Participant aux Entités du Concours à l'article 5 sera en conséquence résiliée.

En poursuivant sa participation, le Participant accepte les Conditions générales modifiées sans aucune objection. Le fait de ne pas retourner dans les délais ou de ne pas remplir correctement les documents de décharge (comme décrit dans les présentes), ou si une notification de prix ou tout prix est retourné comme non livrable, ou si le gagnant n'est pas éligible ou ne se conforme pas au présent Règlement officiel, entraînera l'annulation du prix et un autre gagnant peut être sélectionné, conformément aux dispositions de l'Article 6 ci-dessus. L'Organisateur se réserve le droit de dénoncer et d'engager des poursuites judiciaires dans toute la mesure permise par la loi contre tout Participant ou gagnant qui, selon soupçons raisonnables de la part de l'Organisateur, altère le site de l'Organisateur, le processus d'inscription, enfreint le présent Règlement officiel ou agit en d'une manière antisportive ou perturbatrice.

L'Organisateur ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie de quelque sorte que ce soit, expresse ou implicite, concernant tout prix ou votre participation à la promotion.

En participant et/ou en acceptant un prix, les Participants et/ou les gagnants consentent par les présentes, dans la mesure autorisée par la loi, à l'utilisation par l'Organisateur (et ses tierces parties autorisées) du nom du Participant, du nom de la société, de l'image, de la ressemblance, de la voix, de la ville natale et/ou des informations biographiques, du contenu inclus dans la Participation, et des commentaires dans tous les médias connus ou développés dans le monde entier, y compris sur Internet, sans compensation supplémentaire, et sans droit d'examen, de notification ou d'approbation, en rapport avec le Concours.

ARTICLE 9 - LIMITES DE RESPONSABILITÉ :

Les Entités du Concours ne pourront être tenues pour responsables des dommages causés aux ordinateurs ou à l'équipement ou la technologie de développement de site Web des participants ou aux ordinateurs ou à technologie de développement de site Web de toute autre personne ou entité en lien ou résultant de la participation au présent Concours ou du téléchargement de matériel ou de l'utilisation de sites Web. Toute utilisation de clubs de concours ou de loterie (ou de méthodes similaires), de méthodes de participation robotiques, automatiques, sous forme de macros, systèmes de programmation ou similaires, annulera toutes les inscriptions effectuées par ces méthodes et disqualifiera tout Participant utilisant de telles méthodes. Si, pour une raison quelconque, le Concours n'est pas en mesure de se dérouler comme prévu en raison, mais sans s'y limiter, d'une infection par un virus informatique, de vers, des bogues, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des pannes techniques ou toute autre cause que L'Organisateur estime, à son seul avis, pourrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier ou de

poursuivre le Concours et de sélectionner le gagnant à partir des inscriptions reçues avant ladite action ou tel qui peut être considéré comme juste et équitable par l'Organisateur, y compris si des événements imprévisibles rendent le concours impossible ou impraticable. Les Entités du concours ne pourront être tenues pour responsables envers le gagnant ou toute autre personne en cas de non-exécution du Concours ou de non-fourniture d'un prix ou d'une partie de celui-ci, en raison de toute action, règlement, ordonnance ou demande émanant de toute entité gouvernementale ou quasi gouvernementale (et ce que l'action, le règlement, l'ordonnance ou la demande s'avère invalide ou non), panne d'équipement, actes terroristes, tremblement de terre, guerre, incendie, inondation, explosion, temps anormalement violent, ouragan, embargo, conflit de travail ou grève (légale ou illégale), pénurie de main-d'œuvre ou de matériel, interruption des transports de quelque nature que ce soit, ralentissement des travaux, troubles civils, insurrection, émeute ou tout événement similaire ou autre échappant à leur contrôle raisonnable.

En aucun cas, les Entités du concours, leurs parents, sociétés affiliées, filiales et sociétés liées, leurs agences de publicité ou de promotion et/ou tous leurs dirigeants, administrateurs, prestataires indépendants, représentants et agents respectifs ne pourront être tenus pour responsables de tout dommage ou perte de quelque nature que ce soit (à l'exception de la responsabilité en cas de décès, de blessures, de faute intentionnelle et de négligence grave dans la ou les juridictions où une telle responsabilité ne peut être exclue), y compris les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs résultant de la participation au Concours, aux activités liées au Concours/Prix, à l'accès et à l'utilisation de tout site Internet participant ou au téléchargement et/ou à l'impression de matériel ou du téléchargement de logiciels à partir du ou des sites. Sans limiter ce qui précède, tout ce qui se trouve sur les sites est fourni « TEL QUEL » sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, incluant mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier et de non-contrefaçon. Certaines juridictions peuvent ne pas autoriser les limitations ou l'exclusion de responsabilité pour les dommages accessoires ou consécutifs ou l'exclusion de garanties implicites. Ce Concours est régi par le droit marocain. Comme condition de participation à ce Concours, le Participant accepte que tout litige ne pouvant être résolu entre les parties et les causes d'action découlant de ou liées à ce Concours seront résolues individuellement, sans recours à aucune forme de recours collectif, exclusivement devant un tribunal ayant compétence au Maroc.

ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITÉ

Le Participant reconnaît la confidentialité de toutes les informations et documents qui ont été partagés avec lui tout au long du Concours.

Pendant toute la durée du Concours, le Participant n'utilisera ni ne partagera directement ou indirectement aucune information avec aucune tierce partie, sauf autorisation préalable écrite à cet effet, délivrée par l'Organisateur. Ceci s'applique aux informations partagées avec lui/elle par l'Organisateur ou partagées avec lui/elle indirectement dans le cadre de l'exécution du contrat.

Le Participant s'engage à remettre tout document contenant des informations confidentielles ou partagé avec le Participant dans le cadre de l'exécution du présent contrat, sur simple demande de l'Organisateur. Cet accord de confidentialité est valable 24 mois à compter de la date de début du Concours.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La collecte et le traitement des données personnelles relatives au Participant par l'Organisateur a pour objectif principal d'assurer la bonne réalisation du Concours et notamment de permettre à l'Organisateur ou à BeMyApp de contacter le gagnant et de lui attribuer les prix de manière efficace et, le cas échéant, de publier la liste des gagnants.

Les données personnelles que vous soumettez lorsque vous participez au hackathon seront traitées conformément à notre politique de confidentialité, disponible à l'adresse <http://privacy.bemyapp.com/> et aux lois applicables en matière de protection des données.

Les Participants ont le droit d'accéder, de mettre à jour et/ou d'obtenir la suppression de leurs données en envoyant directement une demande à BeMyApp à l'adresse : 86 rue de Charonne, 75011 Paris.